

434. Terremeco. S'étend depuis Barramcho jusqu'à l'étendu sur environ cent cinquante brasses. Il s'étend aussi depuis la limite de Pirao jusqu'à le terrain d'arispou Uhairau a- Bahau sur environ vingt trois brasses. Ararui a- Baubha est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Ararui a- Baubha.

435. Espato. S'étend depuis la limite de Pirao jusqu'à le terrain d'arispou Uhairau a- Bahau sur environ soixante dix huit brasses. Il s'étend aussi depuis le terrain d'arispou Uhairau a- Bahau jusqu'à Barramcho sur environ soixante huit brasses. Ararui a- Baubha est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Ararui a- Baubha.

436. Cococope. S'étend depuis le terrain de Baallo jusqu'à le terrain d'arispou Uhairau a- Bahau sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis la rivière jusqu'au sommet de la montagne a- l'estomac d'arispou Uhairau a- Bahau sur environ cent brasses. Ararui a- Baubha est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Ararui a- Baubha.

437. Teraofo. S'étend depuis l'arrière jusqu'à l'arrière sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis l'arrière jusqu'à le terrain d'arispou Uhairau a- Bahau. Uafai a- Utupou est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Uafai a- Utupou.

438. Respoua. S'étend depuis l'arrière jusqu'à l'arrière sur environ cent brasses. Il s'étend aussi depuis l'arrière jusqu'à l'arrière sur environ deux cents brasses. Uafai a- Utupou est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Uafai a- Utupou.

439. Tantiato. S'étend depuis l'arrière jusqu'à le terrain d'arispou Uhairau a- Bahau sur environ vingt brasses. Il s'étend aussi depuis l'arrière jusqu'à le terrain d'arispou Uhairau a- Bahau sur environ vingt brasses. Uafai a- Utupou est le propriétaire de ce terrain.
 Signé: Uafai a- Utupou.